

# Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie

Numéro Vol V (2008)  
Vol V

---

René Lévy

## **Commentaire de Bernard Harcourt, *The American Carceral: Rethinking the Prison and the Asylum***

Séminaire GERN. Longues peines et peines indéfinies. Punir la dangerosité. Paris, MSH, Vendredi 21 mars 2008.

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

René Lévy, « Commentaire de Bernard Harcourt, *The American Carceral: Rethinking the Prison and the Asylum* », *Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie* [En ligne], Vol V | 2008, mis en ligne le 28 octobre 2008. URL : <http://champpenal.revues.org/6663>  
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Association Champ pénal / Penal field  
<http://champpenal.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://champpenal.revues.org/6663>

Document généré automatiquement le 07 novembre 2009.

© Champ pénal

René Lévy

## Commentaire de Bernard Harcourt, *The American Carceral: Rethinking the Prison and the Asylum*

Séminaire GERN. Longues peines et peines indéfinies. Punir la dangerosité. Paris, MSH, Vendredi 21 mars 2008.

- 1 - Cet article est le fruit retravaillé d'une communication présentée dans le cadre du séminaire GERN "Prison, pénalité, modernité", coordonné par Gilles Chantraine, Antoinette Chauvenet, Dan Kaminski, Philippe Mary et Daniel Fink. La première séance du séminaire, « Longues peines et peines indéfinies, punir la dangerosité » s'est tenue à Paris le 21 mars 2008 ; elle a été financée par le GERN et l'Université de St-Quentin. La deuxième séance, « Prison, psychiatrie et gestion de la dangerosité », s'est tenue à Neuchâtel, le 3 septembre 2008 ; elle a été financée par le GERN et L'Office Fédéral de la Statistique. La prochaine séance doit se tenir à Bruxelles, en mars 2009. Les articles issus de ce séminaire seront mis progressivement en ligne, au fil des évaluations par l'équipe de *Champ pénal/ Penal Field* ; vous en retrouverez l'intégralité dans la rubrique "colloque et séminaires" du site de la revue.
- 2 - Bernard Harcourt nous présente dans cet article une relecture extrêmement stimulante, même passionnante, de l'histoire contemporaine de l'enfermement aux États-Unis.
- 3 - À mon sens, l'auteur aborde deux questions analytiquement distinctes : d'une part, celle de la relation entre les différentes formes d'enfermement au cours de l'histoire récente ; et, de l'autre, celle de la relation entre enfermement et homicide. C'est dans ces deux directions que je m'aventurerai tout en étant conscient que certaines de mes remarques ont été anticipées par l'auteur dans ses écrits<sup>1</sup>.
- 4 - Pour bien clarifier mon propos, je présenterai d'abord une synthèse des analyses de Bernard Harcourt (1). Puis j'aborderai successivement ses thèses concernant l'enfermement (2) et l'homicide (3).

### 1. Les thèses de Bernard Harcourt

- 5 - Comme je l'ai déjà indiqué, Bernard Harcourt développe dans ses textes deux séries d'observations distinctes<sup>2</sup> :
- 6 - 1- Sa première observation vise la relation entre internement psychiatrique et emprisonnement. Comme il le montre très bien, entre les années 1920 et 2000, ces deux formes d'enfermement évoluent en sens inverse (fig.1, p.12) :
- L'internement psychiatrique, qui se situe à un niveau relativement élevé en début de période (environ. 300 pour 100 000) s'élève ensuite assez rapidement jusqu'à près de 500/100 000 au début des années 1940, plafonne à ce niveau jusqu'au milieu des années 1950, puis décroît d'abord brutalement pendant 20 ans (<100 à la fin des années 1970), puis plus lentement jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle (env. 30/100 000 ?).
  - L'emprisonnement, de son côté, oscille autour de 150/100 000 des années 1920 au milieu des années 1970, puis grimpe en flèche jusqu'à la fin de la période où il atteint 600/100 000.
  - Les deux courbes se croisent en 1974, mais il faut noter que la hausse de l'emprisonnement ne commence à croître qu'une vingtaine d'années après que l'internement ait commencé à décroître. Toujours est-il que ce ciseau correspond *grosso modo* au démarrage de la hausse de l'emprisonnement, comme si le fait pour l'internement de passer sous la barre de l'emprisonnement déclenchait la hausse de ce

dernier. Néanmoins, les États-Unis ont connu une dizaine d'années (1972-1982) de taux d'emprisonnement faibles.

- Si on cumule les deux modalités d'enfermement, on constate que le taux global était sensiblement supérieur dans les années 1940-1990 à ce qu'il est aujourd'hui, mais que le dosage des deux s'est complètement inversé.

7 Ce constat jette donc une lumière tout à fait nouvelle sur la question de l'évolution de l'enfermement aux États-Unis, lequel s'est exclusivement focalisé depuis un quart de siècle sur la croissance rapide de l'emprisonnement, sans prendre en compte la baisse corrélative de l'internement. Ce qui amène Bernard Harcourt à s'interroger sur la valeur heuristique du taux d'enfermement. C'est ici qu'intervient la seconde observation.

8 2- La seconde observation de Bernard Harcourt s'appuie sur un constat: bien que se situant à des échelles très différentes, les profils de la courbe de l'enfermement et de celle de l'homicide pour la période étudiée sont le reflet inversé l'une de l'autre (fig.4, 21). La très forte corrélation inverse entre homicide et enfermement ( $-.78$ )<sup>3</sup> se maintient lorsqu'on prend en compte les trois variables de contrôle que sont le chômage, la démographie et la pauvreté. Il en résulte que l'homicide est plus fortement corrélé à l'enfermement qu'à ces dernières variables.

9 On discerne 5 phases dans ce graphique :

- 1- Une période de croissance de l'internement dans les années 1920-1930, accompagnée d'une tendance à peu près parallèle de l'homicide.
- 2- Au milieu des années 1930 se produit un retournement brutal de l'homicide, suivi d'une baisse continue pendant environ 25 ans, tandis que le taux d'enfermement continue de croître jusqu'au milieu des années 1930, avant de plafonner à un niveau très élevé jusqu'au milieu des années 1950.
- 3- À ce moment-là, s'amorce la forte diminution de l'enfermement tandis que l'homicide repart vivement à la hausse. Le pic de l'homicide vers 1980 correspond au plus bas de l'enfermement.
- 4- Après 1980, l'enfermement remonte vivement tandis que l'homicide oscille à un niveau proche de son maximum jusque vers 1990.
- 5- Finalement, vers 1990, la tendance de l'homicide s'inverse de nouveau, à la baisse, tandis que l'enfermement poursuit sa hausse jusqu'à la fin de la période.

10 Pour dire les choses un peu brutalement, pendant la période où l'enfermement était principalement constitué d'internement, il y avait peu d'homicides. Dans la période de transition entre internement et emprisonnement, alors que le premier s'effondre et que le second n'a pas encore pris son envol, l'homicide explose. Ensuite, il se stabilise pendant la hausse de l'emprisonnement, puis tandis que cette dernière se poursuit, il s'effondre de nouveau.

11 Qui plus est, les deux retournements à la baisse de l'homicide, celui des années 1930 et celui des années 1990, se situent à un niveau comparable du taux d'enfermement : env. 500/100 000 en 1934 et 450/100 000 en 1991. Il semble donc y avoir un seuil d'efficacité de l'enfermement.

## 2. Homéostasie et hydraulique punitives

12 Si j'ai dit qu'il y avait ici deux questions distinctes, c'est qu'à mon sens la réponse à la seconde n'affecte pas l'intérêt de la première. L'analyse de la relation entre homicide et enfermement semble démontrer la valeur heuristique du taux d'enfermement, mais l'absence d'une corrélation inverse entre les deux n'enlèverait rien à l'intérêt intrinsèque de l'observation selon laquelle le XX<sup>e</sup> siècle a connu deux périodes à taux d'enfermement comparable, mais dont la composition interne est inversée.

13 L'inversion de la forme d'enfermement dominante conduit à se demander si l'internement et l'emprisonnement constituent un *système hydraulique* et comment l'expliquer. Où, en d'autres termes, s'ils sont interchangeables dans le temps parce qu'ils remplissent la même fonction sociale ? C'est en soi une question digne d'intérêt et c'est ici que la référence aux *social*

*theorists* des années 1960-1970 est la plus pertinente, de même que la suggestion d'un retour aux fondamentaux de la sociologie de la déviance (en particulier lorsque Bernard Harcourt critique la lecture littérale des catégories officielles de « malade mental » et de « criminel » - 22).

- 14 Comme on l'a vu, l'homicide paraît sensible non au type d'enfermement (internement *vs* emprisonnement) ni au dosage des deux, mais au *taux global d'enfermement*. Tout se passe comme si on était en présence d'une sorte d'équilibre homéostatique entre un certain niveau d'enfermement et un certain niveau d'homicide, indépendamment de la nature de cet enfermement, puisque dans la première période c'est la hausse de l'internement qui paraît faire basculer l'homicide, alors que dans la dernière, c'est la hausse de l'emprisonnement. Et c'est ici, bien sûr, que l'argument de Bernard Harcourt selon lequel c'est l'enfermement dans son ensemble qu'il faut prendre en considération dans l'analyse longitudinale démontre sa validité.
- 15 L'interrogation que soulève très clairement Bernard Harcourt dans son étude est la suivante : si on admet qu'internement et emprisonnement sont interchangeables, on est amené à conclure – au vu de l'évolution de l'homicide – que ce qui compte, c'est le niveau de l'enfermement (ici mesuré par le taux pour 100 000).
- 16 Bernard Harcourt reformule en quelque sorte la thèse de Blumstein *et al.* de la stabilité des peines et de ce qu'ils ont appelé la *dynamique homéostatique du processus punitif*<sup>4</sup>, formulée au milieu des années 1970 (4). Cette thèse paraît avoir été définitivement réfutée, non seulement pour la période analysée par Blumstein, mais surtout par l'évolution postérieure à sa publication qui, ironiquement, s'est produite au moment précis où l'emprisonnement se mit à augmenter vertigineusement. Mais Bernard Harcourt y ajoute, comme je l'ai dit, une dimension hydraulique, en suggérant que les deux composantes de l'enfermement connaissent des évolutions qui se compensent l'une l'autre.
- 17 Néanmoins, l'analyse de Bernard Harcourt me paraît poser un problème plus fondamental qui tient à l'indicateur retenu, le taux (annuel) d'emprisonnement ou d'internement. En effet, Bernard Harcourt interprète ce taux comme s'il traduisait l'intensité de la *neutralisation (incapacitation)* des déviants. Or cette assimilation est abusive : le taux d'enfermement, qui est un indicateur de *stock* est la résultante de deux variables, le nombre d'entrées dans l'institution au cours de la période de référence et la durée du séjour. Un même taux élevé peut correspondre à plusieurs situations tout à fait différentes : par exemple, un grand nombre d'entrées pour des séjours brefs, ou au contraire un petit nombre d'entrées pour des séjours longs, ou encore des entrées nombreuses pour des séjours longs .
- 18 En d'autres termes, un même indicateur (ici, le taux d'incarcération) peut correspondre à des politiques pénales très différentes, comme on peut le voir en comparant les différents pays d'Europe. Ainsi, l'étude de Aebi, Aubusson et Stadnic<sup>5</sup> montre que si les 8 pays *présentant les plus faibles taux de population carcérale (...)* connaissent des durées moyennes de détention plus faibles qu'ailleurs (moins de 7 mois et souvent moins de 5 mois et si, *inversement, les pays présentant des durées moyennes plus élevées (au-dessus de 8 mois) font partie des pays à taux de population carcérale supérieur à la médiane (...)* le lien n'est pas strict et la corrélation statistique n'est pas très forte car il y a quelques contre-exemples notoires : en Europe de l'Ouest, l'Angleterre et les Pays-Bas connaissent un niveau de stock élevé malgré des durées moyennes de détention plutôt faibles et les durées moyennes les plus longues (Portugal, Espagne, Roumanie) ne produisent pas les taux de population carcérale les plus élevés (2).
- 19 De telles variations peuvent aussi se produire dans le temps, le cas de la France depuis une quarantaine d'années l'illustre bien, puisque selon les moments, les mouvements de la population incarcérée s'expliquent tantôt par l'accroissement des flux, tantôt par celui des durées (parfois neutralisée par la diminution des flux).

- 20 On peut donc très bien imaginer qu'une politique pénale axée sur la neutralisation d'un nombre réduit de personnes produise le même taux d'emprisonnement qu'une politique pénale axée sur la dissuasion pratiquant des emprisonnements massifs mais de courte durée.
- 21 Une analyse du même ordre pourrait être faite de l'internement psychiatrique, ce qui complique encore le tableau, puisque les variations entre flux et durée ne sont pas nécessairement synchrones pour les deux types d'enfermement. Et si l'on voulait compliquer davantage l'interprétation, on observerait que les différents États fédérés des États-Unis pourraient connaître des évolutions distinctes à cet égard. Par conséquent, avant de pouvoir conclure que les deux types d'enfermement composent effectivement un système hydraulique, il faudrait s'assurer de leur consistance respective tout au long de la période étudiée. Ce n'est qu'ensuite que l'on pourrait établir des comparaisons de l'efficacité des différentes méthodes d'enfermement.

### 3. La question de l'homicide : mais où sont passées les armes à feu ?

- 22 Il me semble que la démonstration par Bernard Harcourt de la valeur heuristique du taux d'enfermement lorsqu'on l'applique à la question de l'homicide est assez convaincante, sous la réserve de ce qui précède. Mais sur le point précis de l'homicide, j'ai une autre réserve.
- 23 Dans leur ouvrage *Crime is not the problem. Lethal violence in America*, Zimring et Hawkins<sup>6</sup> entament le chapitre qu'ils consacrent à la question des armes à feu par la remarque suivante :

When discussing American lethal violence with any foreign criminologist, guns are always the first factor to be mentioned as an explanation of the distinctively high rates of death in the US. (...)foreign colleagues are frequently unwilling to discuss any other feature of American society or government except gun ownership and use.(...)In Europe or Japan, any mention of social, demographic, or economic factors as a cause of homicide is commonly regarded as an evasion of the most obvious reason why American violence is specially dangerous (106).

- 24 Mais bizarrement, tout en concédant l'importance de cette objection, ils répondent en partie à côté, dans la mesure où ils s'interrogent d'une part sur la prévalence de l'arme à feu dans les homicides et, de l'autre, sur les raisons de la plus grande létalité de ce type d'homicide (ce qui donne lieu à des développements assez triviaux). Ce qu'ils ne font pas, par contre, et Bernard Harcourt non plus, c'est de mettre en parallèle le taux d'homicide et le taux d'équipement en armes à feu, et en particulier en armes de poing, de la population. Or, et en cela je n'échappe pas au travers signalé par Zimring/Hawkins, il me semble que tant qu'on n'aura pas éliminé l'hypothèse selon laquelle l'accroissement éventuel de l'armement individuel est corrélé au taux d'homicide, on ne pourra expliquer valablement l'évolution de ce dernier. Or, ce qui est assez étrange, mais aussi très significatif, c'est qu'il ne semble pas exister de statistiques sur le taux d'équipement des ménages en armes (je n'en ai trouvé mention nulle part, même pas sur le site web de la *National Rifle Association* et je suppose que si elles existaient, Zimring et Hawkins ou d'autres en auraient parlé). Toutefois, lorsqu'on examine la courbe du nombre cumulé d'armes mises en circulation aux États-Unis, on s'aperçoit qu'il a été multiplié par 5 entre 1950 et 1999 (d'environ 58 à 258 millions) ; que parmi celles-ci, le nombre d'armes de poing a été multiplié par 7 (de 14 à 94 millions). En taux, on est passé de 381,3 à 925,8 pour 1 000 pour l'ensemble des armes à feu (statistiquement, tout le monde possède donc une arme à feu) et de 93,5 à 336 pour 1 000 pour les armes de poing, toujours de 1950 à 1999<sup>7</sup>, ce qui donne une pente assez similaire à celle de la croissance de l'homicide pendant cette période.
- 25 Il me paraît donc légitime de faire l'hypothèse que l'équipement en armes est susceptible de constituer une variable intermédiaire entre l'homicide et l'emprisonnement.

### Conclusion

- 26 Comme on l'aura compris, cette recherche ouvre de multiples pistes de réflexion et de recherches futures. Comme Bernard Harcourt le mentionne vers la fin de son article, la

dimension comparative n'est pas la moins intéressante : son travail fournirait un excellent point de départ à un projet comparatif multilatéral<sup>8</sup>.

---

### **Bibliographie**

- Aebi M.F., Aubusson de Cavarlay B., Stadnic N., 2007, Entrées en prison et durées de détention. La diversité pénitentiaire en Europe, *Questions pénales*, 20, 2,
- Barré M. D., 1986, 130 années de statistique pénitentiaire en France, *Déviance et Société*, 10, 2, 107-128.
- Blumstein A., Cohen J., 1973, A theory of the stability of punishment, *The Journal of Criminal Law & Criminology*, 64, 2, 198-207.
- Blumstein A., Cohen J., Nagin D., 1976, The dynamics of a homeostatic punishment process, *The Journal of Criminal Law & Criminology*, 67, 3, 317-334.
- Combeau D., 2004, *Le débat sur la maîtrise des armes à feu aux États-Unis de 1911 à 2000 ; les cas de l'État de New York et du Texas*, Université de La Réunion.
- Harcourt B.E., 2006, From the Asylum to the Prison: Rethinking the Incarceration Revolution, *Texas Law Review*, 84, 7, 1751-1786.
- Vallin J., Meslé F., 1981, La population des établissements psychiatriques : évolution de la morbidité ou changement de stratégie médicale ?, *Population*, 36, 6, 1035-1068.
- Wellford, Ch. F., Pepper J. V., Petrie, C.V. (Eds), 2004, *Firearms and violence: a critical review*, The National Academies Press, Washington DC.
- Zimring F.E., Hawkins G., 1991, *The scale of imprisonment*, University of Chicago Press, Chicago/London.
- Zimring F.E., Hawkins G., 1997, *Crime is not the problem : Lethal violence in America*, Oxford University Press, New-York and Oxford.

---

### **Notes**

- 1 Bernard Harcourt s'appuie ici largement sur son article paru dans la *Texas Law Review* (Harcourt, 2006), qui précise davantage certains aspects et auquel je me référerai dans certains cas.
- 2 Dans ce texte, je distinguerai l'"internement" (psychiatrique) et l'"emprisonnement" (pénal) ; et j'emploierai "enfermement" pour englober ces deux modalités.
- 3 Voir Harcourt, 2006, 1771.
- 4 Blumstein, Cohen, 1973 ; Blumstein, Cohen, Nagin, 1976. Pour une analyse détaillée de cette thèse : Zimring, Hawkins, 1991, 14-29.
- 5 Aebi, Aubusson de Cavarlay, Stadnic, 2007.
- 6 Zimring, Hawkins, 1997.
- 7 Wellford, Pepper, Petrie, 2004, 57, Tabl. 3-2 ; voir aussi Combeau, 2004.
- 8 Pour la France, on dispose d'une série pénitentiaire (Barré, 1986) et d'une série à peu près parallèle pour les internements (Vallin, Meslé, 1981).

---

### **Pour citer cet article**

Référence électronique

René Lévy, « Commentaire de Bernard Harcourt, *The American Carceral: Rethinking the Prison and the Asylum* », *Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie* [En ligne], Vol V | 2008, mis en ligne le 28 octobre 2008. URL : <http://champpenal.revues.org/6663>

---

### **René Lévy**

Directeur de recherche au CNRS (CESDIP), Directeur du GERN.

---

***Droits d'auteur***

© Champ pénal

---